

**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT  
DU GOLF DE MOLIETS ET MAA**



**N° 14**

**Objet : Approbation du budget supplémentaire du budget annexe « Aménagement des espaces boisés du golf de Moliets » de l'exercice 2025**

Le 14 avril 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Henri BEDAT
- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Christine FOURNADET
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Eva BELIN

**Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Benoît DARETS
- M. Francis BETBEDER

**Représentant la commune de Moliets-et-Maâ**

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

**Avaient donné procuration :**

- Mme Muriel LAGORCE à M. Cyril GAYSSOT
- M. Louis GALDOS à M. Pierre FROUSTEY
- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL à M. Francis BETBEDER

**Etaient excusés :**

- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS

**Etaient également présents :**

- Mme Dominique DEGOS, Conseillère départementale
- Pour la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet et Mme Marianne DELOUBES, Directrice Education, Culture et Sports
- Mme Karine LAHARY-LAUDOUAR, Directrice générale déléguée de la SPL SOGEM
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - Mme Emma ORY, Chargée de mission du développement de l'attractivité touristique
  - M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

**Le Comité Syndical,**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 040-254002165-20250414-MOL\_DL14\_140425-BF



VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 8 du 17 décembre 2024 par laquelle le Comité Syndical a adopté le budget primitif du budget annexe « Aménagement des espaces boisés du golf de Moliets » de l'exercice 2025,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte administratif du budget annexe « Aménagement des espaces boisés du golf de Moliets », de l'exercice 2024,

CONSIDERANT que le présent budget supplémentaire prend en compte, outre les reports et les besoins en dépenses et en recettes nouvelles pour l'exercice budgétaire 2025, la reprise des résultats de l'exercice 2024 telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2024 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

Le collège « Aménagement des espaces boisés du golf de Moliets »,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe « Aménagement des espaces boisés du golf de Moliets » pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

- en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de 200,00 €

soit un budget total du budget annexe « Aménagement des espaces boisés du golf de Moliets », au titre de l'exercice 2025, se présentant comme suit :

- en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de 25 200,00 €

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON